

# AFFAIRES ANDORRANES, MONSIEUR LE COMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE, LANGUEDOC ROUSSILLON

Manuel J. PELÁEZ

RESUMEN: Comunicaciones diversas cruzadas entre instituciones como el Comisario del Languedoc y Roussillon y algunos encuentros y desencuentros entre los franceses y las autoridades andorranas en un momento capital de la Historia francesa.

PALABRAS CLAVE: Andorra, Comisario de la República, Segunda Guerra Mundial, Consejo de los Valles de Andorra, Síndico General de los Valles, Copríncipe, España, Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Seo d'Urgel Delegado permanente del Copríncipe francés, 1723-W-176.

En ma qualité de Délégué du Délégué permanent du Co-Prince Français, je me suis rendu le Jeudi 14 Septembre dans les Vallées d'Andorre.

Ma visite avait été annoncée aux autorités locales par notre Viguier provisoire. Monsieur Barran. Il était entendu entre Mr. Barran et Mr. Le Syndic Général des Vallées que je serais reçu selon les usages établis. De plus Monseigneur Iglesias évêque de la Seo d'Urgel avait, par l'intermédiaire de son Délégué permanent Monseigneur Forneze, exprimé le désir de me rencontrer. Monseigneur Forneze Délégué de la Mitre, avait fait cette déclaration au Lieutenant Levernoy chargé du service de la Sécurité Militaire à la frontière de l'Ariège et de la Haute Garonne. Toutes les conditions étaient donc réunies pour les contacts officiels qui s'imposaient.

Cependant, malgré la préparation minutieuse de ce voyage des incidents ont surgi.

A 15 H. 30, au moment où je me disposais à me rendre à la Maison des Vallées, j'ai appris incidemment que Mr. Le Syndic Général allait me recevoir entouré seulement de son Syndic adjoint et son secrétaire. J'ai estimé cette façon d'agir inadmissible, parce que non conforme aux coutumes de l'Andorre et tout cas différente de ce qui s'était passé pour les réceptions des précédents délégués permanents.

J'ai aussi tôt chargé le Colonel de Gendarmerie Baggio de se rendre à la Maison des Vallées, pour y faire les représentations qui s'imposaient.

Mr. Le Syndic Général, à la suite des remarques dans sa totalité pour 18 H.

En attendant cette réunion plénière, je me suis rendu à la Seo d'Urgel. Pour prendre contact avec Monsieur Iglesias, 2<sup>ème</sup> Co-Prince.

Là, j'eus une nouvelle surprise.

Au moment où je me suis présenté, accompagné de l'Evêché, j'ai trouvé les portes closes.

L'officier de Police Espagnol qui avait été détaché auprès de moi, est parti aux renseignements et est revenue aussitôt avec la réponse stupéfiante suivante: "Monseigneur ne sera là que le 29 Septembre et à 7 H. du soir vous pourrez voir des prêtres de son entourage".

Cette façon cavalière de traiter le Délégué du Co-Prince Français, est évidemment inadmissible. J'ai aussitôt interrogé le Lieutenant Levernoy, qui maintient d'une façon formelle sa déclaration primitive. Il m'a affirmé à nouveau que le Délégué Permanent de la Mitre, Monseigneur Forneze, lui avait dit que je serais attendu dans la journée de Jeudi.

A mon retour à Andorre la Vieille, j'eus l'explication de l'attitude reticente que j'avais constatée.

En effet, le Conseil des Vallées qui s'était réuni entre temps avait, après un longue délibération décidé : "qu'étant donné la position adoptée par les puissances internationales, vis à vis du Gouvernement provisoire de la France, il regrettait de ne pouvoir recevoir le Préfet des Pyrénées Orientales, à titre le Délégué Permanent, sans qu'un accord soit auparavant intervenu avec la Mitre".

J'ajoute un détail qui a toute son importance : en cours de séance, le Conseil reçut 2 communications téléphoniques de la Seo d'Urgel. Il était donc devenu évident que c'était sous la pression de la Mitre, que le Conseil des Vallées avait adopté son point de vue.

Dès qu'il eut connaissance de la décision du Conseil, le Colonel Baggio se presenta dans la salle des séances, et montra aux Syndics réunis combien son geste était grave et pouvait avoir des consequences sérieuses pour les populations andorranes.

A la suite de cette nouvelle intervention du "Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Délégué permanent du Co-Prince Français".

La réception eut lieu conformément aux usages.

Le Syndic Général entouré des Conseillers, de voiture pour m'accompagner, après les présentations, à la Maison des Vallées où une seance officielle eut lieu.

Mr. le Syndic Général a déclaré qu'il a déclaré qu'il regrettait l'incident qui s'était prduit et a formulés des voeux pour le relèvement et la prospérité de la France, tout tut en insistant sur la nécessité de normaliser les relations avec la Mitre.

J'ai affirme les droits imprescriptibles du Co-Prince du Co-prince Français, Chef du Gouvernement de la République, le Générale Charles de Gaulle.

J'ai obtenu en outre que le Conseil considère des Affaires étrangères ait pu pendre une decision quant à la désignation d'un Viguiet définitif.

J'ai repris le chemin du retour aussitôt l'na séance terminée,

D' une façon générale, j'ai eu l'impression très nette que les Abndorrans, travailles par une propagande insidieuse venue de l'Espagne, considérariet que la France était dans un état anarchique, et que sdon Gouvernement n'e était pas un gouvernement légal. C'es tellement vrai, que le Conseil avait décrété la mobilisation générale et avait pris des mesures de sécurité face à la frontière Française. J'ai evidemment protesté contre cette mobilisation en expliquant au Syndic que ce geste était inamical.

Au surplus, un grand portrait du Maréchal Pétain se trouve encore dans la salle des séances: ceci aussi est indicatif d'uncertain état d'esprit.

Quoi qu'il en soit, et malgré que le resultat obtenu ne ait été qu'à la suite de demarches qui avaient quelque chose de penible pour notre dignité Nationale, il n'en demeure pas moins que j'ai été reçu en qualité de Délégué Permanent et que les droits du Co-Prince Français ont été réaffirmés. Si je n'avais pu atteinte ce but, la position de notre Viguiet eût été intenable. J'ai prescrit à Mr. Barran, Viguiet provisoire, de me tenir informé d'une façon suivie, de l'évolution de la situation.

Le Préfet,

Délégué Permanente pour l'Andorre.

*Recibido el 22 de diciembre de 2019. Aceptado el 30 de diciembre de 2019*

